

2^{NDE} SAPAT

Obligations du stagiaire

Vous êtes inscrit en baccalauréat professionnel SAPAT (Services aux personnes et aux territoires) et avez à réaliser 6 semaines de formation en milieu professionnel au cours de votre année scolaire.

L'année de seconde comporte 3 périodes de stage:

- 1^{ère} période : du 15 au 19 décembre 2025.
- 2^{ème} période : du 16 au 27 février 2026.
- 3^{ème} période : du 15 juin au 03 juillet 2026.

Cette formation implique de respecter certaines règles.

- **Le savoir être**

En tant qu'élève stagiaire en milieu professionnel, vous véhiculez à la fois votre image et celle de votre établissement scolaire. C'est pourquoi elle doit être irréprochable.

Elle peut être déterminante pour votre avenir professionnel. Elle est le reflet de votre personnalité et de ce que vous pouvez procurer à une organisation.

- **Avant la période de formation professionnelle**

Vous devez :

- Faire les démarches de recherche de stage nécessaires en contactant les professionnels susceptibles de vous accueillir suffisamment tôt. Prévoyez **au minimum 1 mois** avant la date limite de la restitution des conventions et des annexes à l'établissement scolaire (dates ci-dessous).
- Présenter, au moment du rendez-vous avec le professionnel, les informations et documents relatifs à la période de formation suivants :
 - La convention de stage
 - Le livret de compétencesLa personne que vous rencontrez doit être suffisamment informée pour être en mesure de vous répondre sur ses possibilités de vous proposer un stage adapté ou pas.
- Remettre à l'établissement scolaire les documents suivants, signés par le professionnel et le stagiaire ou le représentant légal s'il est mineur:
 - Les trois exemplaires des conventions de stage
- Avant les dates suivantes :
 - 1^{ère} période : le vendredi 17 octobre 2025.
 - 2^{ème} et 3^{ème} période : le jeudi 18 décembre 2025.

- **Au début de la période de formation professionnelle**

Le livret de compétences doit impérativement être remis à votre responsable **le premier jour de stage.**

- **Au cours de la période de formation professionnelle**

Vous devez :

- Respecter les horaires fixés
- Rendre compte immédiatement à votre tuteur et à votre professeur des difficultés rencontrées (retard, transports, relations....)

- Participer aux journées de retour de stage.

- **En cas d'absences**

Vous devez, **le plus rapidement possible et par tous les moyens en votre possession** :

- Prévenir obligatoirement **le tuteur de stage et le lycée**
- Justifier par un certificat médical une absence supérieure à 48 heures.
- Récupérer si possible les heures d'absence en accord avec le tuteur.

- **Avant la fin de stage**

Vous devez :

- Solliciter un entretien avec le tuteur pour un bilan de fin de stage.
- Faire remplir par le tuteur les pages de suivi de la formation (**fiche de présence et attestation de stage**).
- Faire remplir et signer l'évaluation générale du stage.

La pochette qui vient de vous être remise comprend tous les documents nécessaires à l'ensemble de vos périodes de formation professionnelles de l'année scolaire. Elle doit comporter :

- Les obligations du stagiaire : document à signer par l'élève et par son responsable légal, et à retourner au professeur responsable des stages avant le **lundi 22 septembre 2025**.
- 9 conventions de stage

Il ne sera fait aucun double de ces documents. En cas de perte par l'élève, ils pourront être téléchargés et imprimés à sa charge, sur le site internet de l'établissement scolaire à l'adresse suivante :

<https://www.leap-beausoleil.fr/>

Le respect de l'ensemble de ces règles par l'élève est déterminant pour le bon fonctionnement des périodes de formation professionnelles. Il est témoin de la capacité de l'élève à se gérer et à s'organiser. Le non respect des dates, documents et impératifs de stage peut être lourdement sanctionné. **Tout stage non-effectué entraîne une non-complétude de la formation** et peut faire l'objet d'une rupture du parcours scolaire.

Pris connaissance le :

NOM, Prénom et Signature du stagiaire :

NOM, Prénom et Signature du responsable légal :